

## Comité technique central

7 octobre 2022

### Déclaration d'ouverture de la CFTC

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

Lors du comité technique central du 16 février dernier, figuraient les points sur la composition des comités sociaux territoriaux, des CAP et de la commission consultative paritaire. La **CFTC** souhaite rappeler une de ses positions sur les élections professionnelles qui auront lieu dans deux mois. Nous avons alors fait savoir que pour nous le vote à l'urne était un grand moment démocratique et que la Ville méritait d'avoir ce type de vote et ce malgré le coût financier réel. **La CFTC avait donc voté favorablement l'amendement pour remplacer le vote « électronique » par le vote « à l'urne ».** Notre position n'a pas changé et nous constatons sur le terrain, dans les ateliers, auprès des agents combien est regretté le mode de scrutin à l'urne et surtout comme il est difficile voire impossible à beaucoup d'agents de s'y retrouver dans les nouvelles modalités. L'Exécutif voudrait-il faire encore baisser la participation au vote (tous scrutins confondus : 40,3 % en 2014, 36,2 % en 2018, combien en 2022 ?) qu'il ne s'y prendrait pas mieux. Alors que c'est un exercice démocratique essentiel, la **CFTC** craint que la représentativité des organisations syndicales soit la victime collatérale de cette organisation si complexe. À moins qu'en deux mois la situation ne s'inverse et que les 26 000 agents pourvus d'une nouvelle boîte s'y connectent tous et s'y retrouvent. **Nous comptons sur la Ville pour espérer du mieux mais aussi surtout sur nous-mêmes qui allons sur le terrain !**

Du mieux, en revanche, il n'en est pas question sur le terrain de l'application rampante et progressive de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019. Déjà le 16 février dernier, nous écrivions dans notre déclaration d'ouverture « **Dans la « boîte à outils » de la loi du 6 août, la Ville prend surtout ce qui lui convient et ce qui est défavorable aux agents. Et après les élections, que verrons-nous ? L'encadrement du droit de grève ? L'exclusion temporaire de fonctions (ETF) jusqu'à 3 jours pour la passer en groupe 1 ? Le détachement d'office des fonctionnaires dont les missions ou services seront externalisées ?** ». Eh bien, **c'est malheureusement ce qui arrive pour le disciplinaire !** L'Exécutif nous annonce que l'exclusion temporaire de fonctions passe en groupe 1 sans que nous ayons notre mot à dire. La Ville met en application ce qui n'était qu'une possibilité. **La suite après les élections ?**

Dans le contexte actuel, particulièrement anxiogène, la **CFTC** demande que l'Exécutif prenne un peu plus les agents en considération en évitant l'envoi de signaux négatifs et qu'il choisisse plutôt de poursuivre résolument l'objectif de **faire disparaître les sous-effectifs encore beaucoup trop nombreux**, de veiller à **rénover certains bâtiments vétustes** et qui risquent d'avoir froid cet hiver ou encore de s'assurer que certaines directions sachent **assouplir leurs règles trop strictes en matière de télétravail**. Voilà des objectifs plus utiles que le renforcement du disciplinaire ! **Créer de la confiance, encourager les simplifications, arrêter la course aux réformes et se recentrer sur l'essentiel en privilégiant, l'humain, le dialogue et le collectif de travail**, voilà ce que la **CFTC** attend de l'Exécutif et ce qu'elle défendra aux élections professionnelles de décembre.

Merci de votre attention.

## La CFTC à votre écoute et à vos côtés



1919 - 2022 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service des femmes et des hommes